

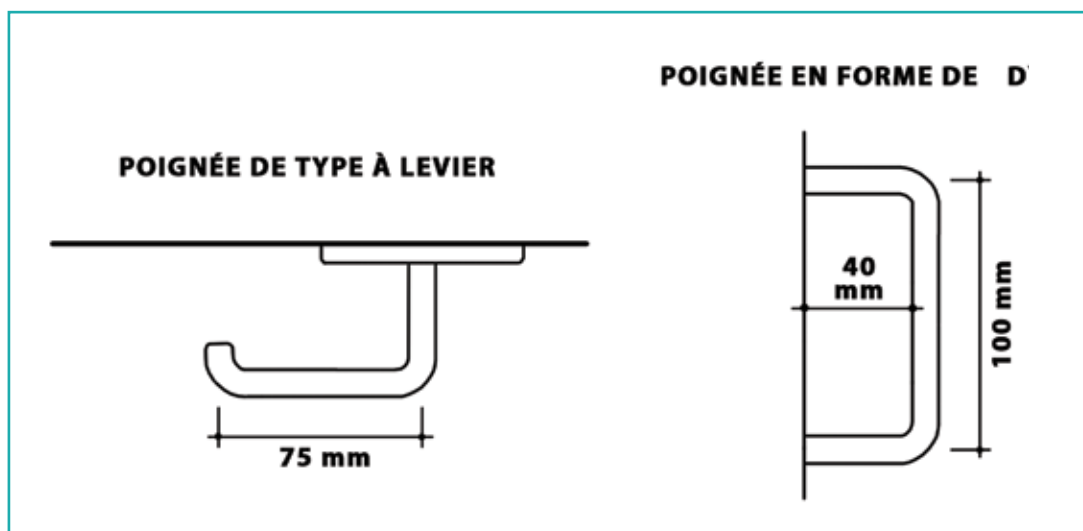


## SUJETS DE LA FICHE-CONSEILS

1. Quincaillerie
2. Robinetterie
3. Éclairage
  - Concept de base
  - Types d'éclairage
  - Tableau de la norme IES

## 1. Quincaillerie

- Les poignées de porte doivent être de type à levier et situées à **940 mm** du sol.
- Le levier de la poignée mesure au moins **75 mm** de longueur et le bout doit être préférablement recourbé.
- Les poignées fixes sont en forme de **D** et mesurent au moins **100 mm** de hauteur. Un dégagement de **40 mm** est requis entre la porte et la partie préhensile de la poignée.



- Les serrures auxiliaires sont manœuvrables d'une seule main et se trouvent à **1070 mm** du sol.
- La serrure d'une porte de salle de toilette ou de salle de bains permet le déverrouillage par l'extérieur.
- Lorsque des ferme-porte sont requis, ils doivent être ajustables afin de réduire la force requise pour l'ouverture de la porte.
- Le temps de fermeture d'une porte équipée d'un ferme-porte est d'au moins trois secondes. Préférablement, le ferme-porte sera à action retardée.

## 2. Robinetterie

- Toute la robinetterie de l'habitation doit être à levier central ou à manette à levier approuvée CSA pour les personnes handicapées.
- Le levier central ou les manettes mesurent au moins **75 mm** de longueur et peuvent être manipulables d'une seule main, le poing fermé, sans torsion du poignet.
- En plus de présenter les caractéristiques précédentes, la robinetterie de la baignoire est de type équilibreur de pression.



Robinet électronique avec détecteur de présence infrarouge



Manette unique



Poignées à levier court



Poignée de type à levier

### 3. Éclairage

#### Concept de base

- Prévoir pour chaque aménagement (pièce, corridor, chemin d'accès extérieur, etc.) :
  - un éclairage général de base;
  - un éclairage dirigé qui souligne certains éléments architecturaux à mettre en évidence (porte, signalisation, etc.).
- Éviter l'éblouissement pouvant être causé par :
  - une surface vitrée (porte, fenêtre, puits de lumière) en installant un écran, un store, etc.;
  - un luminaire mal dirigé en modifiant son orientation;
  - une surface réfléchissante ou brillante en favorisant un fini mat.
- Dans un escalier ou un corridor, éviter l'éblouissement causé par une source lumineuse naturelle ou artificielle.
- Éviter la formation de zones d'ombre. Aucun obstacle, objet ou personne ne doit obstruer la diffusion d'une source lumineuse.
- Il est suggéré de doubler la quantité d'éclairage minimal indiquée à la norme de l'IES (Illuminating Engineering Society of North America) (voir le tableau 1) afin de satisfaire aux besoins de la majorité des personnes ayant une déficience visuelle. Ces besoins diffèrent selon l'activité exécutée et selon la nature et le degré d'évolution de la déficience visuelle.
- Prévoir, pour des aménagements adjacents, des niveaux d'intensité lumineuse homogènes :
  - les variations d'éclairage entre une aire de travail et une zone de circulation ou entre deux zones de circulation ne doivent pas excéder **300 lux**;
  - les variations importantes d'éclairage entre la lumière naturelle et la lumière artificielle doivent être réduites en prévoyant un éclairage de soir, un auvent, un pare-soleil dans le puits de lumière, etc.
- Placer les luminaires de façon à faciliter l'orientation en formant par exemple une ligne directrice.
- Installer les appliques murales qui font saillie de plus de **100 mm** à une hauteur d'**au moins 1980 mm** du sol.
- Utiliser des interrupteurs munis d'un gradateur afin d'ajuster le niveau d'éclairage selon les besoins.
- Rehausser l'éclairage général en choisissant des couleurs pâles qui offrent un indice de réflexion de la lumière plus élevé.
- Le chemin d'accès doit être éclairé depuis le trottoir public jusqu'à l'entrée du bâtiment. L'éclairage doit :
  - être placé de façon linéaire afin de faciliter l'orientation;
  - être placé près du chemin d'accès sans toutefois constituer un obstacle dans la zone de déplacement;
  - ne pas générer d'éblouissement ni d'ombrage.

### 3. Éclairage (suite)

#### Types d'éclairage

- La lumière naturelle fournit un éclairage supérieur à tout autre type d'éclairage. Cependant, il faut contrôler les problèmes d'éblouissement et d'ombre qu'elle peut causer en ajoutant des écrans, des stores, etc.
- L'éclairage fluorescent (néon) est recommandé pour l'éclairage général :
  - les types *daylight* et *cool white* sont suggérés;
  - l'éclairage fluorescent doit toujours être recouvert d'un diffuseur.
- L'éclairage fluorescent présente l'avantage de ne pas dégager de chaleur.
- L'éclairage général peut provenir de luminaires orientés vers le plafond (lampe sur pied, applique murale). Un éclairage dirigé additionnel pourra s'avérer nécessaire, selon la situation.
- Comme éclairage dirigé, l'éclairage incandescent de type halogène offre une meilleure performance en matière d'intensité lumineuse, mais son utilisation doit faire l'objet d'une attention particulière pour éviter l'éblouissement et le dégagement de chaleur.
- L'ajout d'un éclairage dirigé n'est pas nécessaire lorsque l'éclairage général offre un niveau d'intensité lumineuse suffisant.

**Voir à la page suivante :**  
**Tableau 1 : Niveaux d'intensité lumineuse recommandés  
pour les endroits publics**

#### Sources

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *Code de construction du Québec*, Chapitre 1 – Bâtiment, [En ligne], Éditeur officiel du Québec, 2000, mis à jour en janvier 2012. [[www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=3&file=/B\\_1\\_1/B1\\_1R2.HTM](http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=3&file=/B_1_1/B1_1R2.HTM)] (Consulté le 1<sup>er</sup> février 2012).

[CCQ, 9.34], [CCQ, 3.2.7]

RATELLE, Agathe, Line LEMAY et Susanne KREIS. *Critères d'accessibilité répondant (sic) aux besoins des personnes ayant une déficience visuelle*, Institut Nazareth et Louis-Braille et Société Logique, [En ligne], 2003. [[www.inlb.qc.ca/modules/pages/index.php?id=63&langue=fr](http://www.inlb.qc.ca/modules/pages/index.php?id=63&langue=fr)] (Consulté le 1<sup>er</sup> février 2012).

SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT. *Solutions applicables à la conception de logements accessibles et adaptables*, [En ligne], 1996. [<https://www03.cmhc-schl.gc.ca/catalog/productDetail.cfm?cat=123&itm=26&lang=fr&fr=1328111495699>] (Consulté le 1<sup>er</sup> février 2012).

**Tableau 1 : Niveaux d'intensité lumineuse recommandés pour les endroits publics**

IES : Illuminating Engineering Society of North America.

Intensité suggérée : établie selon les besoins des personnes ayant une déficience visuelle.

Types : F = fluorescent H = halogène I = incandescent ordinaire (au tungstène)

Type d'aménagement	Norme de l'IES (lux)	Intensité suggérée (lux)	Types d'éclairage suggérés
Extérieur <ul style="list-style-type: none"> <li>chemins d'accès</li> <li>escaliers et rampes</li> <li>entrée principale</li> <li>portes d'entrée</li> </ul>	50 100 100 100	100 200 200 200	F H
Vestibule ou hall d'entrée <ul style="list-style-type: none"> <li>éclairage général</li> <li>éclairage dirigé : <ul style="list-style-type: none"> <li>sur l'interphone, le kiosque d'information, le panneau indicateur, la signalisation, l'aire d'attente et les équipements (boîte aux lettres, téléphone, machines distributrices)</li> </ul> </li> </ul>	100 200	200 400	F H
Corridors <ul style="list-style-type: none"> <li>éclairage général</li> <li>éclairage dirigé : <ul style="list-style-type: none"> <li>sur les portes, la signalisation et les équipements</li> </ul> </li> </ul>	100 150	200 300	F H
Escaliers <ul style="list-style-type: none"> <li>éclairage général</li> <li>éclairage dirigé : <ul style="list-style-type: none"> <li>sur les marches et les paliers</li> </ul> </li> </ul>	200 300	400 600	F F
Ascenseur <ul style="list-style-type: none"> <li>éclairage général à l'intérieur de la cabine</li> <li>éclairage général à l'extérieur de la cabine</li> <li>éclairage dirigé : <ul style="list-style-type: none"> <li>sur les boutons de commande</li> </ul> </li> </ul>	200 200 200	400 400 400	F F H
Bureau <ul style="list-style-type: none"> <li>éclairage général</li> <li>éclairage dirigé : <ul style="list-style-type: none"> <li>sur la surface de travail</li> </ul> </li> </ul>	300 500	600 1000	F I ou H



**RÉSUMÉ — QUINCAILLERIE, ROBINETTERIE ET ÉCLAIRAGE**

- Poignées de porte à levier.
- Poignées fixes en forme de D.
- Hauteur des poignées de porte.
- Dégagement de la partie préhensile de la poignée.
- Serrures.
- Ferme-porte.
- Force et temps de fermeture.
- Choix de la robinetterie (à levier central ou à manette à levier).
- Robinetterie pour la baignoire.
- Type d'éclairage.
- Intensité selon les besoins.

**NOTES**

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---